Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217401371-20261012-DEL2026_090-DE

MAIRIE de GROISY

GROISY

HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 12 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 23 - Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Maire.

Date de convocation : 6 octobre 2026

Présents : Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD - Nathalie BONNIN - Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET Boris CHARLIER - Franck COLLOMB - Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Nathalie ERAZMUS - Matthew FOURNET - Nathalie GAVEL Caroline LAMOUILLE - Franck LEROY - Jean-Marc LOMBARD – Tarek MAJRI - Jean-Yves RAPHIN Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

Absents – Excusés : Samuel DURET - Marie-Cécile HUO - Robert LAURAIN – Christelle MICHELIN

Pouvoirs : 2
Samuel DURET a donné pouvoir à Célia DERONZIER
Marie-Cécile HUO a donné pouvoir à Nathalie ERAZMUS

Quorum : 14

Secrétaire de séance : Nathalie BONNIN

DEL N° 2026-090 – RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AU SERVICE VIE SCOLAIRE : APPROBATION

Exposé de Béatrice VALLEJO, 1ère Adjointe au Maire et en charge des Finances et des Ressources Humaines,

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité, ces emplois permanents ne pouvant excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le besoin de formation d'un agent au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et les vacances scolaires,

Considérant que le Conseil municipal fixe les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services et leur continuité,

Il convient de créer un emploi supplémentaire non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent contractuel d'animation à temps complet, à raison de 48 heures hebdomadaire au sein du Service Vie Scolaire, du 19/10/2026 au 30/10/2026, dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique,
La rémunération de l'emploi précité est fixée sur la base de traitement correspondant au grade d'adjoint technique, Indice Majoré (IM) 366,

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 074-217401371-20261012-DEL2026_090-DE

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la création d'un emploi supplémentaire non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent d'animation contractuel à temps complet au sein du Service Vie Scolaire, pour la période du 19/10/2026 au 30/10/2026, à 48 heures hebdomadaire, soit 96 heures sur la période, dont la rémunération est fixée sur la base de traitement correspondant au grade d'adjoint technique, IM 366,
- dit que les crédits sont prévus au budget principal 2026,
- autorise le Maire ou son Représentant à procéder au recrutement,
- autorise le Maire ou son Représentant à signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,
Nathalie BONNIN

Le Maire,
Christophe SIBILLE

MAIRIE DE GROISY
74 (Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire :
Transmis en Préfecture le : 16/10/2026
Publié le : 16/10/2026
Le Maire,
Christophe SIBILLE

MAIRIE DE GROISY
74 (Haute-Savoie)